

## Paris (XVIIIe) : les bars de Clignancourt s'engagent pour des nuits moins bruyantes

*Le Parisien*, 22 mars 2015



**Rue de Clignancourt (XVIIIe), le 19 mars.** Huit cafés du carrefour formé par les rues Ramey-Clignancourt-Muller (dont la Chope de Château-Rouge ci-dessus) ont signé une charte pour mieux faire cohabiter patrons de bars, fêtards et riverains. **(LP/C.B.)**

« Silence, on fête ! ». C'est à la fois un slogan, l'ambition d'un quartier qui a décidé de réconcilier ses habitants et les acteurs de la vie nocturne, mais également le nom de baptême d'une charte que viennent de signer d'une même main le [maire du XVIIIe](#) et huit cafés-restaurants du [carrefour Ramey-Muller-Clignancourt](#), au pied de la butte Montmartre.

Un lieu de la nuit parisienne qui séduit de plus en plus.

La Chope de Château Rouge, le Muller Café, le Troquet, le Clair de Lune, le Rosie, le Blue, l'Attrape-Cœurs et le Café du Commerce ont donc décidé après des années de tourmente ponctuées de fermetures administratives et de plaintes de riverains assorties de pétitions, de devenir des « exploitants engagés pour une vie nocturne respectueuse de tous ». A l'appui des bonnes résolutions, un document de dix pages fixant des règles censées maintenir les bonnes relations et rétablir le calme. En échange, certains bars ont déjà pu récupérer les terrasses dont ils avaient été privés.

### **Les trois commandements du cafetier responsable**

Ils afficheront affiches et pictogrammes dans leurs bars et leur personnel portera un badge à la boutonnière. Mais qu'est-ce qu'impose concrètement aux patrons d'établissement la charte « Silence on fête ».

**A minuit ta terrasse tu fermeras.** Non seulement les signataires s'engagent à respecter scrupuleusement les délimitations des terrasses fixées par la direction de l'urbanisme de la Ville, et ce, à toute heure, mais également à s'assurer de la fermeture effective de celles-ci aux douze coups de minuit, horaire intégrant le temps de rangement du mobilier.

**Le bruit tu réduiras.** Limiteur acoustique obligatoire, pose d'embouts en caoutchouc pour le mobilier de terrasse, interdiction de diffuser de la musique à l'extérieur des cafés : la fête oui, le bruit, non. Les gérants devront même veiller à ce que la musique provenant de l'intérieur ne soit pas audible dehors à partir de 22 h 30. Et en cas de fermeture après minuit les vendredis, samedis, veilles de jours fériés et fêtes exceptionnelles, ils seront priés d'embaucher un « chuteur » (un employé chargé de faire respecter le silence). Des cahiers de doléances seront à la disposition des riverains.

**Devant sa porte tu balayeras.** Les gérants devront s'assurer que les abords immédiats de leur établissement ne sont pas souillés. Les bénéficiaires de terrasse s'engagent à nettoyer devant leur café tous les soirs et à enlever papiers, emballages et mégots laissés par leur clientèle.

« La tension avec les riverains a été apaisée dès que nous avons décidé d'aller faire un pas vers eux

», souligne Nabil, porte-parole des gérants de bars. « Il y a quelques mois, nous leur avons proposé, au lieu de se plaindre au commissariat ou à la mairie lorsqu'ils étaient gênés par le bruit, de venir voir directement les exploitants, et de consigner leurs remarques dans un carnet de liaison, géré par la mairie, que nous avons mis à leur disposition dans les établissements du quartier. Document qui a été utilisé pour l'élaboration de la charte. Le résultat est édifiant : l'an dernier, nous avons une cinquantaine de plaignants... Et au mois de décembre dernier, une seule personne mécontente s'est manifestée. »

Pour autant, les commerçants se refusent à admettre que le quartier, certes de plus en plus animé, se soit transformé en « mini Oberkampf » comme des riverains le laissent entendre. « Il y a à peine une vingtaine de tables en terrasse sur 600 m, soupire l'employé d'un café de la rue de Clignancourt. Pas de quoi s'affoler. Cette charte, poursuit-il, c'est très bien, à un détail près : l'obligation de fermer les terrasses à minuit... Un point qu'il faudra revoir »

Source : <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75018/les-bars-de-clignancourt-s-engagent-pour-des-nuits-moins-bruyantes-22-03-2015-4625865.php>